



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

N°36/2017

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|---------------------------|----|
| En exercice | 22 |
| Présents | 13 |
| Pour | 14 |
| Contre | 0 |
| Abstention | - |
| Non participation au vote | - |

L'an deux mille dix-sept,

Le quinze décembre à quatorze heures trente,

le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Marne s'est réuni dans la salle du conseil d'administration, après convocation légale, en séance publique, sous la présidence de monsieur Pascal DESAUTELS, président,

Etai^{ent} présents : messieurs Pascal DESAUTELS, Jean-Louis DEVAUX, Philippe SALMON, Thierry BUSSY, Alphonse SCHWEIN, Julien VALENTIN, Jacques AMMOURA, Jean-Michel POINTUD, Jean-Raymond EGON, Raymond BOULARD,

Et mesdames Annie COULON, Frédérique SCHULTHESS, Dominique DETERM.

Monsieur Pascal DESAUTELS a reçu pouvoir de la part de monsieur Charles de COURSON.

OBJET : MISE EN PLACE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) POUR LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Vu le rapport du président du conseil d'administration,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014,

Vu la délibération n° 43/2016 du 12 décembre 2016 du conseil d'administration,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré,

- **DECIDE** du versement d'un CIA pour les agents qui bénéficient d'un avis favorable de leur supérieur hiérarchique.
- **FIXE** les montants suivants :
 - 250 euros nets pour tous les agents de catégorie C,
 - 300 euros nets pour les agents de catégorie B,
 - 350 euros nets pour les agents de catégorie A.
- **PRECISE** que les versements seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel et les agents recrutés en cours d'année.
- **INDIQUE** que le CIA sera versé annuellement, après les entretiens professionnels, en janvier de l'année n+1 pour un CIA de l'année n.

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Pascal DESAUTELS

ACTE REÇU LE

22 DEC. 2017

PREFECTURE DE LA MARNE